GARANTIE ARRÊTS DE TRAVAIL

PRÉVOYANCE DU BTP

Numéro de Siret à compléter impérativement

Nom ou raison sociale de l'entreprise : .....

Numéro de Siret à indiquer impérativement en haut de la page

Adresse de l'entreprise : .....

Code postal |_|_|_|_|_| Commune : .....

Tél. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Convention collective de l'entreprise : ☐ Bâtiment ☐ Travaux publics ☐ Autre : .....

Si vous êtes déjà titulaire de contrats à des mutuelles du BTP, merci de préciser :

☐ SMABTP ☐ CAM btp ☐ L'AUXILIAIRE

Pour le collège : ❑ Ouvriers ❑ Etam ❑ Cadres

N° de sociétaire : .....

☐ Demande d'adhésion ☐ Changement d'option

Garantie *indemnités journalières* pour les arrêts de travail inférieurs à 91 jours

Choisissez votre option en cochant la case concernée, catégorie par catégorie.

	Option 1	**Option 2** conventionnel ouvriers	**Option 3**	**Option 4**	**Option 5** conventionnel Etam et cadres	**Date d'effet** souhaitée*
Ouvriers	☐	☐	☐	☐	☐	
Etam	☐		☐		☐	
Cadres	☐		☐		☐	

** Au plus tôt le 1er jour du mois suivant la réception de la demande d'adhésion.*

Nombre d'ouvriers : ❑ Moins de 11 ❑ De 11 à 20 ❑ Plus de 20

PAIEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Ouvriers des entreprises sous convention **TP**
Etam et cadres du **BTP** } → **Paiement à l'entreprise**

Ouvriers des entreprises sous convention **bâtiment** → **Choisissez :** ❑ Paiement à l'entreprise ❑ Paiement direct au salarié

IMP ENT

GATP 0001 - V5 - *EAAK1E* - 01/2008

PRO BTP

L'assurance d'un avenir solide

Je soussigné (nom et prénom) : .....,
représentant légal de l'entreprise,

☐ **déclare adhérer à la garantie *Arrêts de travail,*** conformément aux dispositions réglementaires et conventionnelles en vigueur :

- ❏ pour l'ensemble des ouvriers,
- ❏ pour l'ensemble des employés, techniciens et agents de maîtrise,
- ❏ pour l'ensemble des ingénieurs, assimilés et cadres,

☐ **certifie avoir pris connaissance** de la notice d'information.

Fait à ....., le |_|_|_|_|_|_|_|_|.

Signature du dirigeant :	Cachet de l'entreprise :

■ Pour le collège ouvrier des entreprises de moins de 11 ouvriers, la garantie *Arrêts de travail* est assurée par BTP-PRÉVOYANCE.
Tout litige est de la compétence des tribunaux du siège de BTP-PRÉVOYANCE.
■ Pour le collège ouvrier des entreprises de plus de 10 ouvriers et pour les collèges Etam et cadre, la garantie *Arrêts de travail* est assurée, selon la zone géographique, par :
la SMABTP - 114 avenue Émile Zola - 75015 PARIS,
ou la CAM btp - 5 rue Jacques Kablé - 67000 STRASBOURG,
ou L'AUXILIAIRE - 50 cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 LYON CEDEX 06.

IMP
ENT

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent *dans nos fichiers.*
Pour l'exercer, adressez-vous à votre direction régionale.

www.probtp.com

PRO BTP rassemble les moyens des caisses de retraite et de prévoyance du BTP
BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale